



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 avril 2021

Salle des Associations 88420 MOYENMOUTIER

Étaient présents :

HIRLI Jean, COURRIER Jean-Claude, DUCRET-DIDIER Delphine, MARCHAL Jean-Jacques, DANIEL Anthony, GÉRARD Olivier, MICHEL Charles, Conseillers délégués.

PELLIS Carole, CREPET Katia, BARROIS Valérie, BOURDET Gaël, CLEVENOT Elise, CHRISTAL Agnès, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, SIMON Patricia, PARMENTIER Sonia, COLIN Alexandre, PETITNICOLAS Yolande, THIEBAUT Emmanuel, KRIEQUER Daniel, MACHADO Manuel.

Ont donné pouvoir :

MEYER Evelyne à SIMON Patricia.

Secrétaire de séance :

MACHADO Manuel

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SÉANCE

**1/ Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire Madame Laure PETITNICOLAS.
UNANIMITÉ**

Suite à la démission de Madame Laure PETINICOLAS et conformément à la procédure définie par l'art.L.270 du code électoral et l'art. 2121 CGCT envers le suivant de liste déposée à la Préfecture

Monsieur Daniel KRIEQUER

- **Accepte** de devenir conseiller municipal et a donc été convoqué à la réunion du Conseil Municipal où il a été installé et qui sera inscrit au tableau de Conseil Municipal.

2/ Détermination du nombre d'adjoints suite à deux vacances de poste.

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme sa délibération du 23 mai 2020 fixant à 5 le nombre d'adjoints, le nombre maximum réglementaire étant de 6.

3/ Élection de deux nouveaux adjoints suite à deux vacances de poste.

Considérant qu'une liste de deux candidats aux fonctions d'adjoints est déposée,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletins secrets, informe qu'il s'agit dans l'ordre de :

- Madame Katia CREPET
- Monsieur Olivier GÉRARD

Entérine les résultats suivants :

Votants : 23

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 17

Madame Katia CREPET et Monsieur Olivier GÉRARD, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés dans l'ordre 4^{ème} et 5^{ème} adjoints après Monsieur Anthony DANIEL occupant le 3^{ème} rang.

4/ Fixation des indemnités de fonction des adjoints :

POUR : 17

ABSTENTIONS : 6

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'établir dans les conditions fixées par la loi les indemnités de fonctions aux adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints au Maire à 19.8% du montant de l'indice majoré 1027 pour une population totale de 3252 habitants au 1^{er} janvier 2020. Cette indemnité prendra effet pour les deux nouveaux adjoints au 14 avril 2021.
- **Entérine** le nouveau tableau récapitulatif des indemnités concernant le Maire, les adjoints et les Conseillers délégués tel qu'annexé à la présente.
- **Précise que** les intéressés n'ont pas pris part au vote des indemnités les concernant.

5/ Élection d'un nombre titulaire au S.I.V.S

Considérant que madame Laure PETITNICOLAS démissionnaire de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale ne peut plus exercer comme déléguée titulaire au sein de SIVS et qu'il y a bien lieu de la remplacer,

Après élection et à l'unanimité est élu :

Monsieur Olivier GÉRARD

6/ Élection d'un membre suppléant à la Commune d'appel d'offre

- Considérant que madame Laure PETITNICOLAS est démissionnaire de ses fonctions et de ce fait ne peut plus être déléguée comme suppléante au sein de la Commission d'appel d'offres
- Considérant que deux conseillers se sont présentés à l'élection : Mme Patricia SIMON et Mr Anthony DANIEL

Après élection au scrutin secret, ont obtenu :

Mr Anthony DANIEL : 14 voix

Mme Patricia SIMON : 7 voix

Est donc déclaré suppléant de la dite commission : Mr Anthony DANIEL

7/ Contributions directes : vote des taux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** de voter pour 2021 les taux d'imposition suivants :
 - Taux foncier du bâti : 44.12 % dont taux départemental : 25.65 %
 - Taux foncier du non-bâti : 35.26 %

Ont voté :

POUR : 15

ABSTENTIONS : 8

8/ Vote des subventions art.6574 du BP 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer aux associations et écoles communales les subventions suivantes

AMICALE DU PERSONNEL	4 000.00 €
ASMPRM	4 200.00 €
CLUB AÏKIDO	350.00 €
CYCLO CLUB	650.00 €
ÉCOLE DES 3 HAMEAUX	610.00 €
ÉCOLE DU CENTRE	270.00 €
ÉCOLE DU TAMBOUR	380.00 €
JUDO CLUB	4 000.00 €
LA BÉGONCELLOISE	300.00 €
PRÉVENTION ROUTIERE	150.00 €
SOCIÉTÉ DE TIR	3 800.00 €
SAINT-HUBERT	300.00 €
ST PRAYEL ANIMATION	600.00 €
UNION MUSICAL	6 200.00 €
UNRPA	200.00 €
HELICOOP	350.00 €
TERRES DES MOINES	140.00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50.00 €
LA VALLÉ DES LARMES	100.00 €

9/ Régie de recettes des droits de place sur le marché hebdomadaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu ses délibérations en date du 24 septembre 2020 décidant la création d'une régie de recettes des droits de place sur le marché, après en avoir délibéré :

- **Décide** de modifier l'art. 9 ainsi qu'il suit :
Art.9 : le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300.00 €.
- **Décide** que les encaissements des abonnements seront payables au trimestre et non au semestre.

10/Contrat de prestation de service d'une fourrière animale.

La Commune de Moyenmoutier ne possédant pas les structures nécessaires à la prise en charge rapide de tout animal errant en état de divagation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Donne pouvoir** au Maire de signer avec ^{La} SPA déodatienne un contrat de prestation de service d'une fourrière animale moyennant le paiement d'un forfait annuel de 0.50 € par an et par habitant.
- **Inscrit** au budget communal 2021 les crédits nécessaires au paiement de la prestation

11/ Convention pour la capture des chats en vue de leur stérilisation

- Considérant qu'il est fait obligation aux communes de stériliser, identifier puis relâcher les chats errants sur les lieux où ils ont été capturés
- Considérant qu'une association de protection des animaux peut à la demande de la Commune réaliser les obligations légales en ce qui concerne les animaux errants par l'intermédiaire d'un vétérinaire dont les honoraires seraient les suivants :
 - Stérilisation : 72.00 € TTC en moyenne
 - Castration : 35.00 TTC en moyenne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles L.212-10 , L.211-27 , et R.211-12 du Code Rural

- **Donne pouvoir** au Maire de signer avec la SPA déodatienne et le vétérinaire la convention tripartite définissant les modalités d'intervention pour la capture des animaux errants en vue de leur stérilisation.
- **Inscrit au Budget Municipal 2021** les sommes nécessaires définies par la dite convention dans la limite annuelle maximum de 1 000.00 €

12/ Participation à l'opération 'Commune nature ».

Signature d'une chartre avec la Région Grand Est.

Après avoir été informé

- Que l'utilisation de produits phyto-sanitaires constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles,
- Que la région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement,
- Que cette démarche est déjà active depuis une année dans notre commune et qu'il serait souhaitable de concourir au dispositif « Commune Nature » et à une future campagne d'audit qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la Commune dans ses pratiques d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'inscrire la Commune à l'opération « Commune Nature » au titre de la démarche eau et biodiversité mis en œuvre par la région Grand-Est, et de solliciter toutes les subventions y afférentes.
- **Autorise** le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces y relatives.

13/ Plan de relance – Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs – Réaménagement de pôle sportif communal

POUR : 16

CONTRE : 7

Le plan de relance gouvernemental prévoyant un volet de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, la Commune serait intéressée par un réaménagement de pôle sportif situé dans l'environnement immédiat de la salle omnisports et du stade de football, rue des Enclos.

Sachant que pour ce genre d'opération le plan de relance prévoit des subventions pouvant s'élever jusqu'à 80% pour des travaux de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs compris entre 100 000 € et 500 000 €, ainsi que par la DETR pour des travaux entrant dans la catégorie 5 développement social, équipements sportifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la réalisation de l'opération réaménagement du pôle sportif pour un montant de travaux chiffré approximativement entre 200 000€ et 220 000 € HT, dont la réhabilitation du terrain de football, la création d'une main courante et d'un pare-ballon et la rénovation de l'éclairage du stade.
- **Sollicite** sous les intervenants susceptibles de subventionner le projet dans le cadre du plan de relance et de la DETR ainsi que le Conseil Départemental.
- **Donne pouvoir** au Maire d'élaborer le projet, de le mener à son terme et de signer toutes pièces et tous les documents y afférents.

Séance levée à 21h15

